



Caméra de surveillance orienté sur la rue

Par **fleurdelotus08**, le **17/03/2013** à **16:48**

Bonjour,

J'ai un voisin qui a installé des caméras pour surveiller sa propriété or je me suis aperçue qu'il surveillait aussi la rue.

J'habite dans un petit village (moins de 100 habitants) mais ce qui me gêne ce sont les enfants, j'en ai deux et je suis assistante maternelle, et en plus il surveille nos allées et venues.

Est-ce légal ?

Si non que puis je faire ? Que disent les textes de loi ?

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **17/03/2013** à **17:55**

Bonjour,

Ses caméras privées ne peuvent concerner que les espaces publics (portail d'entrée de son portail par exemple) ou son propre domaine sans pour autant pouvoir filmer votre propre propriété et encore moins ceux qui s'y trouvent. Si 1 ou plusieurs caméras filment dans votre propriété privée :

1ère démarche : vérifier qu'aucune caméra n'est orientée vers chez vous (vos intérieurs à travers vos fenêtres, votre cour ou votre jardin). Si c'est le cas, lui demander de régler les orientations afin que votre intimité et celle de votre famille, de vos visiteurs soient préservées. Dans le cas contraire :

2e démarche : faire constater la présence de ces caméras et que ces caméras filment votre propriété (c'est une atteinte à la vie privée) et

3e démarche : vous demandez à votre voisin de supprimer les caméras qui filment chez vous, même si ce sont les extérieurs (cours et jardins et à défaut,

4e démarche : avec votre constat d'huissier en mains, vous saisissez la juridiction compétente et demanderez des dommages-intérêts.

Dans l'hypothèse où les caméras ne plongent pas chez vous, votre voisin ne commet pas d'infraction.

Par **fleurdelotus08**, le **17/03/2013** à **19:56**

non elle visent la rue mais il voit tous les passages...

Par **Tisuisse**, le **17/03/2013** à **22:39**

Alors, il n'y a pas grand chose à faire.